

## PRÉCISIONS CONCERNANT LA SOUTENANCE ORALE D'UN PROJET

### OBJECTIFS DE CETTE ÉPREUVE

- Lors de la soutenance, le candidat doit montrer sa maîtrise des compétences orales.
- Au travers de la présentation d'un projet élaboré en classe, le candidat doit montrer sa capacité à exposer une démarche et les compétences acquises grâce au projet choisi et présenté.

### CONTENU DE CETTE ÉPREUVE

- Le candidat doit choisir parmi tout ce qui a été abordé durant l'année **une action ou un projet engagé(e) dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**, ou s'intégrant dans le **parcours Avenir, le parcours citoyen, le parcours éducatif de santé ou le parcours d'éducation artistique et culturelle**. Les candidats pourront élargir leur propos en s'appuyant sur des connaissances acquises dans le cadre extra-scolaire ; mais le projet retenu qui servira de base à l'exposé et à l'entretien doit bien avoir été abordé en classe et au collège.
- Ce choix de projet devra être arrêté pour le **jeudi 4 mai 2017** au plus tard.

### DÉROULEMENT DE CETTE ÉPREUVE

- Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou collectivement (un groupe ne peut excéder trois candidats). Dans tous les cas, chaque candidat est évalué et noté individuellement, en fonction des interventions orales de chacun.
- L'épreuve aura lieu du **lundi 27 mai au vendredi 2 juin 2017**; les élèves recevront une convocation individuelle qui précisera le lieu de passage, l'horaire et le jury ; ils devront se présenter cinq minutes avant leur heure de convocation devant la salle correspondant à leur jury.
- La durée de l'épreuve est de **quinze minutes** qui se partageront entre l'exposé du candidat pour cinq minutes environ et les questions du jury. Dans le cas d'une présentation collective, pendant laquelle chacun des candidats devra intervenir, la durée de l'épreuve est portée à **vingt-cinq minutes** dont dix minutes pour l'exposé.
- L'exposé devra être effectué et présenté à l'aide de supports variés en veillant à ne surtout pas les lire : notes, diaporama, enregistrement audio, vidéo, photos, etc.

### NOTATION DE CETTE ÉPREUVE

- Chaque jury sera composé de deux enseignants du collège.
  - La note de l'épreuve est sur 100 points (cf. grille d'évaluation). Elle ne pourra pas être communiquée au candidat avant la proclamation officielle des résultats du DNB.
  - Le candidat sera évalué sur sa capacité à s'exprimer et à se présenter à un oral, sans lire son exposé ou son support (50 points). Il sera également évalué sur sa présentation et son analyse du sujet choisi (50 points) : dans une introduction, il devra présenter le projet, son contexte de réalisation et sa mise en œuvre ; il lui faudra ensuite décrire et analyser précisément ce projet en utilisant un vocabulaire spécifique et en veillant à bien distinguer ce qui est subjectif de ce qui est objectif, en justifiant la démarche et les choix effectués ; enfin, il devra terminer en montrant ce qu'il a retenu de ce projet, ce qu'il lui a apporté d'un point de vue personnel.
- Chaque compétence ou capacité sera évaluée selon quatre niveaux de maîtrise : 2 points pour une maîtrise insuffisante, 5 points pour une maîtrise fragile, 8 points pour une maîtrise satisfaisante et 10 points pour une très bonne maîtrise